

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 23 novembre par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : François PELEGRIN, René DESMOTTES (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Michel DELAHAYE, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Catherine COSSON (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT, Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian DUMET, Michel RICHARD (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal

DESHONS, Michel DAUGE, (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : Marie-Yvonne COUBRICHE (Ennery), Christian PION (Ménouville), Marie-Thérèse DESCHAMPS Nesles-la-Vallée (a donné pouvoir à Christophe BUATOIS).

INVITÉS : Daniel DESFOUX, Maire de Butry-sur-Oise et Bruno HUISMAN, Maire de Valmondois.

Annie POU CET est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	25
Votants :	26

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Président expose que le Conseil communautaire doit se prononcer, dans un délai de deux mois à compter du 30 novembre 2015, sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale que le Préfet vient de transmettre à l'ensemble des communes. Il souligne que ce projet de schéma comporte deux erreurs concernant notre Communauté.

Pour ce qui concerne notre Communauté, ce projet de schéma décline les dispositions législatives et annonce une profonde réforme des syndicats.

Il propose de marquer de fortes réserves quant au projet de restructuration des petits syndicats intercommunaux qui font la preuve de leur efficacité.

Jean-Pierre STALMACH exprime avec encore plus de vigueur ces mêmes réserves, ainsi que Philippe GUÉROULT et François PELEGRIN, qui insiste sur les difficultés prévisibles dans l'articulation avec les autres communautés.

DÉLIBÉRATION 2015-32 (statuts)

Vu le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 30 novembre,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DEMANDE** la correction de deux erreurs : (1) placer la Commune de BERVILLE dans la Communauté de communes Vexin Centre et (2) donner à notre Communauté sa dénomination exacte : Communauté de communes Sausseron Impressionnistes, **EXPRIME SON OPPOSITION** à la réforme des syndicats intercommunaux telle qu'elle est engagée,

DEMANDE que toute éventuelle restructuration soit conduite en véritable concertation, avec le temps nécessaire, qu'elle prenne en compte à la fois les services rendus et la pertinence des organisations en place et qu'elle n'impose pas aux collectivités, déjà très sollicitées par la mise en place de la réforme territoriale en cours, des solutions artificielles de regroupement.

DSP multi-accueils

Le Président rappelle que

- dans un souci d'économie générale et d'harmonisation, un consensus avait été obtenu pour que les deux multi-accueils d'Auvers-sur-Oise et d'Ennery soient gérés de la même façon, en délégation de service public (DSP), et pour que la procédure de recrutement du délégataire, par anticipation du prochain regroupement territorial au 1^{er} janvier 2016, soit confiée à la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron,

- suite aux orientations définies lors du précédent Conseil communautaire, cette procédure était en voie de finalisation (convocation des candidats à une seconde audition par la commission ad hoc pour dernières précisions, avant de leur demander leur offre finale).

Il expose que

- ayant adressé aux candidats ladite convocation, il a appris, le 13 novembre 2015, qu'un « porter à connaissance » du Préfet datant du 8 octobre, et qui ne lui avait pas été adressé, interdisait toute construction dans le périmètre où se situe la crèche d'Auvers-sur-Oise, du fait d'un risque technologique identifié sur le site de traitement des eaux du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) à Méry-sur-Oise,

- il a aussitôt écrit au Préfet et rencontré, à plusieurs reprises en quelques jours, le Secrétaire général de la Préfecture qui n'a pas pu l'assurer de la possibilité d'ouvrir cette crèche dans un délai rapproché,

- il a, le 17 novembre, exposé cette situation au Bureau, mettant en avant, outre le risque sanitaire lié à une éventuelle ouverture, les risques juridiques et financiers d'un litige avec les candidats, ainsi que le risque, en maintenant le lien entre les deux multi-accueils, de ne pas être en mesure d'ouvrir au moins le multi-accueil d'Ennery en septembre,

- suite à l'avis du Bureau allant dans ce sens, et s'appuyant sur le règlement de consultation qui précise que l'abandon de la procédure pour un motif d'intérêt

général ne donne pas lieu à indemnisation des candidats, il a mis fin à la procédure,

- il a écrit au Président du Sedif pour le presser de corriger la situation générant le risque et poursuivi ses contacts avec la Préfecture,

- il a sollicité une analyse juridique dans le but de proposer au Conseil le meilleur moyen de reprendre la démarche en lançant une nouvelle procédure de DSP, sans délai pour le site d'Ennery et dès que possible pour le site d'Auvers-sur-Oise.

Cette analyse juridique conclut que

- l'indétermination du délai dans lequel le périmètre de sécurité sera révisé et l'indétermination des règles qui seront applicables à l'issue de cette révision conduisent à une indétermination du service qui serait délégué,

- dès lors, en l'absence de certitude quant aux règles applicables et à leur délai d'application, le service délégué au sein de la crèche d'Auvers-sur-Oise ne peut faire l'objet d'aucune définition certaine et précise,

- de ce fait, l'intégration de la crèche d'Auvers-sur-Oise dans la DSP ferait courir un risque conséquent d'illégalité, quel que soit le montage imaginé et est donc fortement déconseillée à ce stade.

En conséquence, le Président

- soumet au Conseil un projet de délibération relançant la procédure de DSP pour le seul multi-accueil d'Ennery, sachant qu'une procédure de DSP sera lancée dès que la visibilité sera jugée suffisante sur la possibilité d'une ouverture effective du multi-accueil d'Auvers-sur-Oise,

- ouvre la discussion sur cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2015-33 (enfance)

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir la délégation de service public à caractère concessif comme mode de gestion du service pour le multi-accueil d'Ennery,

AUTORISE le Président à préparer et à lancer la procédure avec le concours d'un assistant à maître d'ouvrage et d'un conseiller juridique,

DIT que la commission de délégation de service public sera désignée à la suite du renouvellement du Conseil communautaire,

DIT qu'en préalable à la procédure de publicité prévue par les articles L1411-1 et suivants du CGCT, les orientations principales et les caractéristiques du contrat de délégation de service public seront présentées au prochain Conseil communautaire.

Enfance

AOJE, Ennery

DÉLIBÉRATION 2015-34 (finances, enfance)

Annie POU CET, Vice-présidente chargée de l'enfance, rappelle que, lors de l'élaboration du budget, il avait été décidé, sans pouvoir à l'époque en préciser le montant exact, que l'AOJE d'Ennery prendrait en charge un animateur mis jusque-là gratuitement à disposition à temps partiel par la mairie d'Ennery. Elle précise la hauteur du réajustement nécessaire de la subvention, soit 23 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de majorer de 23 000 € la subvention accordée à l'AOJE d'Ennery.

Création de postes / enfance

DÉLIBÉRATION 2015-35 (ressources humaines, enfance)

Le Président expose la nécessité de créer au sein de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes les emplois destinés à être occupés dès le 1^{er} janvier 2016 par les personnels agissant dans le domaine de l'enfance et précédemment gérés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la création de 3 postes en équivalents temps plein : 1 auxiliaire de puériculture, 1 adjoint d'animation 2^e classe, 1 éducateur jeunes enfants principal.

Fourniture des repas/ structures enfance

DÉLIBÉRATION 2015-36 (enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de la fourniture des repas pour les structures dédiées à l'enfance héritées de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes et, notamment, à signer la reprise du contrat du prestataire.

Création d'une régie

DÉLIBÉRATION 2015-37 (finances, enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à ouvrir une régie pour les actions enfance et à signer tout acte et prendre toute décision relative à la transmission de l'excédent de la régie enfance de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes revenant à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

Musique

Reversement par la CCVOI à la CCSI de l'excédent de cotisations à la clôture de la régie du conservatoire de musique / création d'une régie

DÉLIBÉRATION 2015-38 (finances, musique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de la délibération de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, en date du 2 décembre 2015, de reverser à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes la part de cotisations correspondant au reste de l'année scolaire, acquittée par les élèves payant par chèque et constatée au 31 décembre 2015.

ACCEPTE ce reversement,

AUTORISE le Président à ouvrir une régie à cet effet et à signer tout acte et prendre toute décision relative à la transmission de l'excédent de cotisations de la régie du conservatoire.

Convention avec les communes de Frépillon, Mériel et Méry-sur-Oise pour leur participation au conservatoire de musique

DÉLIBÉRATION 2015-39 (culture, musique)

Le Président rappelle que, pour assurer la continuité du service rendu par le conservatoire de musique et conserver l'équilibre actuel du fonctionnement de cette structure, il a été convenu de passer une convention avec les communes de Frépillon, Mériel et Méry-sur-Oise.

Philippe GUÉROULT fait observer qu'il est mentionné de façon confuse, soit le coût de revient, soit le prix de revient. Il s'interroge en outre sur le calcul du prix de revient qui n'est pas expressément mentionné. Matthieu LAURENT précise qu'il s'agit de la division des dépenses moins les recettes par le nombre d'élèves.

Christophe BUATOIS souhaiterait que soit précisé à l'article 9 que les locaux sont mis à disposition « à titre gratuit ».

Matthieu LAURENT ouvre un débat sur la durée de l'engagement des trois communes, souhaitant qu'il soit au minimum de 3 ans. Bruno HUISMAN fait remarquer que la convention est établie sur 5 ans. Le Président estime suffisant d'avoir la garantie d'une année de financement en cas d'éventuel désengagement d'une commune.

Au total, il est retenu :

- de remplacer coût de revient par prix de revient,
- d'indiquer les modalités du calcul du prix de revient.
- de préciser à l'article 9 que les locaux sont mis à disposition « à titre gratuit ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, Catherine COSSON, Éric COUPPE, Michel DELAHAYE, Matthieu LAURENT, Gérard LEROUX, Marie-Agnès PITOIS, Marion WALTER, APPROUVE, en y intégrant les remarques ci-dessus, le projet de convention liant les communes de Frépillon, Mériel et Méry-sur-Oise à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes pour leur participation au conservatoire de musique, AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Création de postes / musique

DÉLIBÉRATION 2015-40 (ressources humaines, musique)
Le Président expose la nécessité de créer au sein de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes les emplois destinés à être occupés dès le 1^{er} janvier 2016 par les personnels agissant dans le cadre du conservatoire de musique et précédemment gérés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes sur son territoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la création des postes suivants en équivalents temps plein : 0,5 coordinateur de l'enseignement musical, 0,5 assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, 0,25 adjoint administratif, 5 professeurs de musique.

Ordures ménagères Tri-action

DÉLIBÉRATION 2015-41 (finances, musique)

Le Président informe le Conseil de la nécessité de signer une convention avec le Syndicat Tri-Action gérant les ordures ménagères pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) sur le territoire de la commune d'Auvers-sur-Oise. La CCVOI disparaissant au 31 décembre 2015, la compétence sera juridiquement reprise par la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

Le Président précise que les ordures ménagères des communes de Butry-sur-Oise et Valmondois étant toutes deux gérées par le syndicat Smirtom au sein duquel la Communauté de communes de la Vallée du

Sausseron est déjà représentée, il n'est pas utile de signer une convention avec ce syndicat pour assurer la continuité du service.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention entre la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes et le Syndicat Tri-Action dans le but d'assurer la continuité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la Commune d'Auvers-sur-Oise.

Transferts de la CCVOI

Transfert de la crèche multi accueil d'Auvers-sur-Oise

DÉLIBÉRATION 2015-42 (enfance)

Le Président expose qu'un bâtiment a été acquis par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI), selon un contrat de vente en l'état futur d'achèvement auprès de Val-d'Oise Habitat, dans le but d'ouvrir une crèche multi-accueil et un relais d'assistantes Maternelles à Auvers-sur-Oise. Ce bâtiment a été livré le 26 Novembre 2015.

Le prix d'acquisition et les équipements liés s'élèvent à un coût global de 1.716.692 € TTC. La CCVOI bénéficie d'aides et subventions pour cet investissement d'un montant de 1.098.060 €. Par ailleurs, le Fonds de compensation de la TVA est déduit pour un montant de 270 568 €. Ainsi, la charge résiduelle de cet investissement pour la CCVOI est de 348 064 €

La CCVOI a réalisé un emprunt de 365.000 Euros pour couvrir l'acquisition ainsi que les aménagements prévus initialement. Or, la CCVOI ayant décidé de confier les aménagements au futur délégataire, la part d'emprunt nécessaire à l'équilibre de l'opération s'est trouvée réduite de 16.936 Euros.

La CCVOI a délibéré le 8 décembre dans le but de revendre à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) la crèche multi accueil pour la somme de 348.064 Euros, dont une partie est composée du capital restant dû au 2 novembre 2015, soit 310.249.99 Euros.

Par suite de la dissolution de la CCVOI et du transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2016, de la compétence Petite enfance à la CCSI dont la commune d'Auvers-sur-Oise est membre, la CCSI se trouve intéressée par l'acquisition de ces locaux pour y poursuivre l'action engagée par la CCVOI.

En conséquence, le Président propose d'accepter la cession de ce bâtiment dans les conditions ci-dessus exposées. Il précise que le retard à l'ouverture de cette crèche ne change en rien l'intention de la Communauté de mettre, dès que possible, en service cet équipement et donc la destination de ce bâtiment.

François PELEGRIN évoque le risque qu'il y a à accepter ce transfert, alors même que la Communauté n'a pas la certitude d'obtenir l'autorisation d'ouverture de la crèche qui y est prévue.

Le Président reconnaît ce risque, mais insiste sur les points suivants :

- le principe appliqué jusque-là aux transferts entre la CCVOI et la CCSI a été d'assumer complètement l'héritage, en prenant les différents items au point où ils en sont, avec leurs atouts comme leurs imperfections,

- la CCVOI est dissoute, dès lors les réserves que nous pourrions formuler seraient sans effet,
- enfin, et surtout, tout doit être fait pour que ce bâtiment porte effectivement une crèche, et ceci dans les meilleurs délais.
Bruno HUISMAN insiste sur ce dernier point : ce bâtiment sera évidemment une crèche !

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR, 1 voix CONTRE, Éric COUPPE, et 4 ABSTENTIONS, Marion WALTER, François PELEGRIN, René DESMOTTES, Stephan LAZAROFF, ACCEPTE la reprise au profit de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes des locaux sis, 1C et Ibis rue du Général de Gaulle sur la Commune d'Auvers-sur-Oise, d'une superficie hors œuvre nette d'environ 574,30 m² et une surface utile totale de 498,50 m² au prix de 348 064 €.

Le paiement de cette acquisition sera représenté pour partie, par la prise en charge par la CCVS du remboursement de la dette correspondante contractée auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France à partir de l'échéance du 2 février 2016, couvrant le trimestre en cours et démarrant le 2 novembre 2015.

AUTORISE Le Président à signer tout document afférent à cette opération

DIT que les sommes correspondantes seront inscrites au budget principal de la Communauté de Communes.

Acquisition de la voiture de la CCVOI / enfance

DÉLIBÉRATION 2015-43 (enfance)

Le président expose que le véhicule précédemment utilisé par le service enfance de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes est nécessaire au fonctionnement du service « Petite Enfance », de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la reprise à titre gratuit du véhicule Grand Modus RENAULT, immatriculé AR-550-AA, AUTORISE Le Président à signer tout document afférent à la cession dudit véhicule.

Transfert d'actifs de la CCVOI

DÉLIBÉRATION 2015-44 (gestion)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la reprise des biens comptabilisés dans l'actif de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, tel qu'exposés dans la délibération 2015/111 du 2 décembre 2015 de ladite Communauté,

AUTORISE le Président à signer tout acte et prendre toute décision relative au transfert des biens comptabilisés dans cet actif.

Décision modificative 3

DÉLIBÉRATION 2015-45 (finances)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget 2015 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron. Ces opérations comptables sont en rapport avec des travaux de voirie, notamment des travaux réalisés dans le cadre du groupement de commandes communautaire.

Les sommes s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

- Dépenses d'investissement	
4581	+ 25 000 €
2313	- 50 000 €
2315	+ 50 000 €
- Recettes d'investissement	
4582	+ 25 000 €

Continuité des services

DÉLIBÉRATION 2015-46 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer tous actes, contrats, convention, etc. destinés à assurer la continuité des services précédemment gérés par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes et repris par la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

Accompagnement financier transitoire

DÉLIBÉRATION 2015-47 (finances)

Le Président expose la nécessité de bénéficier de l'accompagnement d'un expert financier pour la période transitoire d'extension du périmètre; en pratique, cette période prendra fin lors de la conclusion des travaux de la Commission locale, chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Il précise qu'il a pris contact, comme convenu en réunion Bureau, avec le cabinet Gestion locale qui réalise en ce moment l'étude financière de la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ; le coût de cette prestation serait de 13 500 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter, pour la période transitoire d'extension du périmètre (jusqu'à la conclusion des travaux de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges), l'accompagnement financier du cabinet Gestion locale ; ceci pour un coût de 13 500 € HT.

Voirie, salage déneigement

Jean-Pierre STALMACH relate la réunion de travail qu'il a organisée avec les agriculteurs du secteur volontaires pour les opérations de salage-déneigement. Il fait part au Conseil de l'organisation mise en place pour étendre, dès à présent, en fonction des intempéries, l'action de salage déneigement des voiries communautaires sur l'ensemble du futur périmètre de la Communauté.

Il évoque la possibilité, sur demande et à leurs frais, pour les communes qui en ont besoin, d'utiliser l'organisation ainsi mise en place pour leurs voiries communales.

Il précise que les agriculteurs s'auto-déclenchent de façon concertée entre eux, en fonction des bulletins météorologiques et/ou des constats qu'ils effectuent par eux-mêmes.

Délégués / délibérations des communes

Le Président donne les résultats des délibérations prises par les communes sur leur représentation au sein du Conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Arronville	accord local à 39
Auvers-sur-Oise	droit commun
Butry-sur-Oise	accord local à 39
Ennery	accord local à 39
Epiais-Rhus	accord local à 39
Frouville	accord local à 38
Génicourt	accord local à 39
Hédouville	accord local à 39
Hérouville	accord local à 39
Labbeville	accord local à 39
Livilliers	accord local à 39
Menouville	accord local à 39
Nesles-la-Vallée	droit commun
Vallangoujard	accord local à 39
Valmondois	accord local à 39

Statuts / délibérations des communes

Le Président donne les résultats des délibérations prises par les communes sur les futurs statuts de la Communauté. Il se félicite de la très large approbation de ces statuts, fruit d'un long travail du Bureau élargi.

Arronville	statuts approuvés
Auvers-sur-Oise	statuts approuvés
Butry-sur-Oise	statuts approuvés
Ennery	statuts approuvés
Epiais-Rhus	statuts approuvés
Frouville	statuts approuvés
Génicourt	statuts approuvés
Hédouville	statuts approuvés
Hérouville	statuts approuvés
Labbeville	statuts approuvés
Livilliers	statuts approuvés
Menouville	statuts approuvés
Nesles-la-Vallée	statuts rejetés
Vallangoujard	statuts approuvés
Valmondois	statuts approuvés

Dernière séance du Conseil

La Président, à l'issue de cette dernière séance du Conseil communautaire dans sa formation actuelle, remercie l'ensemble des élus ; ceux qui sont là depuis le tout début, en 2003, ceux qui ont rejoint le Conseil en cours de route, ceux qui vont devoir quitter le Conseil, ainsi que les maires des trois nouvelles communes qui ont été activement associées aux réunions du Bureau élargi et, de ce fait, à la préparation de la nouvelle vie de la Communauté.

Matthieu LAURENT souligne, à cette occasion, que la Communauté, dont il a pu, par moments, critiquer le fonctionnement, a, en treize années, produit des résultats plus que satisfaisants : remise en état et gros entretien des voiries, extension de la zone d'activités communautaire, développement progressif d'actions relatives à l'enfance... tout en maintenant des finances remarquablement saines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc GIROUD